

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 19 janvier au 9 février 2005
APPROBATION A.P. du 31 mars 2005

ECHELLE 1/5000



LEGENDE	
R1	ZONE ROUGE - Fontis / Effondrements → INCONSTRUCTIBLE
R2	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (D.T.A.) → INCONSTRUCTIBLE
O1à6	ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes contraintes (D.T.A.) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
J	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels (communes significativement contraintes) Affaissements progressifs < 0.8% → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
	Fontis sur puits
	Limite de zone